

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 1^{er} octobre 2018, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Daniel Nadeau, est absent de cette séance.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2018-10-2498)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

ADMINISTRATION

3. Avis de motion : Règlement **550-18** concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales
4. Adoption : Règlement **549-18** portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
5. Infotech : Autoriser la directrice-générale et la directrice générale adjointe à suivre une formation de mise à jour sur le logiciel Sygem au coût maximal de 320 \$, taxes incluses
6. Therrien Couture s.e.n.c.r.l. : Mandat juridique pour l'année 2019
7. Autoriser le versement d'un crédit de taxes municipales à la MRC de Drummond suite à l'achat des terres d'Hydro-Québec, au montant de 11 019,07 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le *Règlement sur les procédure d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres-Volet 1*
9. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le *Règlement sur les procédure d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours*

*minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres-
Volet 2*

TRANSPORT

10. Vallières Asphalte Inc. : Octroi de contrat pour l'installation de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire et la rue Lecavalier pour un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses
11. Martech Inc. : Autoriser l'achat de panneaux d'avertissement pour les dos d'âne pour un coût maximal de 250 \$, taxes et livraison incluses

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Collecte des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques pour 2019-2020 : Octroi de contrat

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13. Refonte de la réglementation : Mandat à la firme Service Conseil en Urbanisme pour la refonte de la réglementation au montant de 23 500 \$, plus taxes
14. MRC de Drummond : Intention d'acquérir le logiciel en géomatique GOnet offert par l'entreprise Azimut

LOISIRS ET CULTURE

15. Défi Hoyt-Easton : Demande l'autorisation pour l'utilisation du parc du Sanctuaire pour tenir la compétition les 6 et 7 juillet 2019
16. Association québécoise du loisir municipal : Autoriser la coordonnatrice en loisirs à assister au congrès annuel
17. L. Houle Entretien : Mandater l'entreprise pour la fermeture des parcs et des terrains municipaux au coût de 990 \$
18. Course *Défie le sentier! Soucy* : Autoriser l'inscription pour l'équipe de la municipalité
19. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, dépôt d'une demande d'aide financière
20. Autoriser l'affichage du poste pour trois (3) préposés à la patinoire pour la saison 2018-2019
21. Adoption des comptes à payer
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2018-10-2499)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2500)

3. Avis de motion : Règlement 550-18

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Nancy Letendre, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 550-18 concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 550-18 concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales* est présenté. La conseillère, Mme Nancy Letendre, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2018-10-2501)

4. Adoption : Règlement 549-18

AMENDANT LE RÈGLEMENT 451-12 PORTANT SUR LE CODE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a adopté le Règlement 451-12 concernant le Code sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Attendu l'entrée en vigueur de l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le 19 octobre 2018;

Attendu que la municipalité désire favoriser une qualité de vie pour ses citoyens qui passe par l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'objectivité de son administration;

Attendu que la municipalité veut favoriser la franche communication, le travail en équipe, la collaboration, le respect réciproque et la promotion du bien-être de l'administration et des personnes y œuvrant;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 10 septembre 2018, par le conseiller, M. Jocelyn Brière;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et unanimement résolu que le règlement numéro **549-18** est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié par l'insertion, après l'article 7, du suivant :

Article 7.1 : il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

1. *Le directeur et son adjoint;*
2. *Le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
3. *Le trésorier et son adjoint;*
4. *Le greffier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé municipal et ce, pour une période de douze (12) mois suivant la fin de son lien d'emploi avec la municipalité.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

(2018-10-2502)

5. Infotech : Autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à suivre une formation de mise à jour sur le logiciel Sygem au coût maximal de 320 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à suivre une formation de mise à jour sur le logiciel Sygem offerte par la compagnie Infotech Inc., au coût maximal de 320 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2503)

6. Therrien Couture s.e.n.c.r.l. : Mandat juridique pour l'année 2019

Attendu que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2019;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet d'avocats Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2504)

7. Autoriser le versement d'un crédit de taxes municipales à la MRC de Drummond suite à l'achat des terres d'Hydro-Québec, au montant de 11 019,07 \$

Attendu que la MRC de Drummond a acquis les terres appartenant à Hydro-Québec en vue de créer un parc régional;

Attendu que la MRC de Drummond est exemptée de payer des taxes municipales en vertu de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le remboursement à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2505)

8. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 1

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites

au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Mme Emilie Trottier, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2506)

9. Ministère de la Sécurité publique : Demande d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2507)

10. Vallières Asphalte Inc. : Octroi de contrat pour l'installation de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire et la rue Lecavalier

Attendu que la municipalité souhaite optimiser la sécurité des citoyens;

Attendu que la municipalité est consciente de la problématique visant la vitesse de circulation sur certaines rues;

Attendu que la municipalité souhaite régler cette situation;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Vallières Asphalte Inc., pour l'installation de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire et la rue Lecavalier, pour un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2508)

11. Martech Inc. : Autoriser l'achat de panneaux d'avertissement pour les dos d'âne

Attendu que la municipalité prévoit installer des dos d'âne permanents;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation indiquant l'emplacement des dos d'âne, pour un montant maximal de 250 \$, taxes et livraison incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2509)

12. Collecte des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques pour 2019-2020: Octroi de contrat

Attendu que la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite pour la cueillette et transport des matières résiduelles pour les années 2019-2020;

Attendu que la municipalité souhaite offrir la collecte des matières recyclables à toutes les semaines;

Attendu que la municipalité souhaite poursuivre la collecte des matières organiques pendant toute l'année;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes : (avant taxes)

Compagnie	Prix
Daniel Traversy et fils	64 581,34 \$ / par année
Régie en Gestion des matières résiduelles	47 213,86 \$ / par année

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la *Régie en Gestion des matières résiduelles du Bas-St-François*, pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2510)

13. Refonte de la réglementation : Mandat à la firme Service Conseil en Urbanisme pour la refonte de la réglementation

Attendu l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement Révisé de la MRC de Drummond;

Attendu que la municipalité doit procéder à la refonte de ses règlements en urbanisme avant juillet 2019;

Attendu que la firme Service Conseil en Urbanisme a déposé une offre de service;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le mandat sur la refonte de la réglementation en urbanisme à la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour un montant de 23 500 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2511)

14. MRC de Drummond : Intention d'acquérir le logiciel en géomatique GONet offert par l'entreprise Azimut

Attendu que la MRC de Drummond a présenté un projet d'acquisition commune du logiciel GONet;

Attendu que le logiciel TNT Atlas ne répond plus aux besoins et que les mises à jour ne sont plus disponibles;

Attendu l'obligation des municipalités de rendre accessible la matrice graphique;

Attendu que la MRC de Drummond a proposé un coût d'acquisition intéressant;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de faire connaître son intention de participer au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2512)

15. Défi Hoyt-Easton : Demande pour l'année 2019

Attendu que les organisateurs de la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton Édition 2019* demandent à la municipalité l'autorisation de pouvoir utiliser à nouveau les terrains du Parc du Sanctuaire;

Attendu que cette activité génère un revenu minimal de 1 000 \$ ou 20 % des profits bruts à chaque année pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras et résolu d'autoriser le Circuit animalier PRO-3D à tenir la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton*. Cette activité se tiendra du 6 au 7 juillet 2019.

Il est également résolu de permettre aux organisateurs de débiter les préparatifs le 4 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2513)

16. Association québécoise du loisir municipal : Autoriser la coordonnatrice en loisirs à assister au congrès annuel

Attendu la tenue du congrès de l'Association Québécoise en Loisir Municipal les 3 et 4 octobre 2018;

Attendu que les frais sont répartis à part égale entre les trois (3) municipalités participantes à l'entente pour l'embauche de la coordonnatrice en loisir;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisirs à assister au congrès annuel de l'Association québécoise en loisir municipal (AQLM), au montant de 580,62 \$, taxes incluses.

Les frais de représentation sont à la charge des municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2514)

17. L. Houle Entretien : Mandater l'entreprise pour la fermeture des parcs et des terrains municipaux au coût de 990 \$

Attendu que la municipalité souhaite entretenir ses espaces verts et les investissements inhérents;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'octroyer à l'entreprise L. Houle Entretien, le contrat d'entretien visant la fermeture des aménagements paysagers des parcs et du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2515)

18. Course Défie le sentier! Soucy : Autoriser l'inscription pour l'équipe de la municipalité

Attendu que la municipalité souhaite inciter la population à adopter de saines habitudes de vie;

Attendu que la municipalité souhaite augmenter sa visibilité lors des évènements sur son territoire;

Attendu que la municipalité souhaite inscrire une équipe de 5 personnes;

Attendu que la municipalité offre l'inscription à la marche à l'ensemble du personnel municipal;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'inscrire les membres de l'équipe municipale suivants :

- Mme Line Fréchette (course)
- M. Daniel Nadeau (course)
- M. Joël Jutras (course)
- Mme Audrey Mongrain (course)
- M. Marc-Olivier Lapointe (course)

- Mme Nancy Letendre (marche)
- Mme Stéphanie Bonin (marche)
- M. Sylvain Lachapelle (marche)
- M. Christian St-Sauveur (marche)

Il est également résolu d'autoriser l'achat de quinze (15) chandails avec le logo de la municipalité, au montant de 268,70 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Chala Mode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2516)

19. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, dépôt d'une demande d'aide financière

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham autorise la présentation du projet d'amélioration et de mise à niveau du parc du Sanctuaire, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désigne Mme Emilie Trottier, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2517)

20. Autoriser l'affichage du poste pour trois (3) préposés à la patinoire pour la saison 2018-2019

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder à l'affichage du poste de préposés (3) à la patinoire pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-10-2518)

21. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-17 sur la délégation de pouvoir	14 357,69 \$
Salaires nets payés en septembre 2018	18 624,10 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	32 084,70 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 1 ^{er} octobre 2018	75 494,78 \$
Total des dépenses au 1^{er} octobre 2018 :	140 561,27 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2018 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Ordre du jour à l'écran
- Réservoir d'eau
- Enviro5 – plainte d'un résident

23. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 19 heures et 57 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

